



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL
Alpes-Maritimes

Le vendredi trois juin deux mille vingt-deux, à 17 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 30.05.2022

Etaient présents : Monsieur Roland GIRAUD, Maire, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Monsieur Frédéric PASQUIER, conseiller municipal,

Absents : M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal

Représentés : M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Nicolas DONADEY, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 03/06/2022, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 03/06/2022, M. Pascal THIERY est représenté par M. Noël MAGALON aux termes d'une procuration en date à Beuil du 03/06/2022, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 03/06/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°04.2022

**DELIBERATION N°10 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
POUR LE DENEIGEMENT 2021 :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de maintenir le taux de 70% de participation du Conseil Départemental pour le financement du déneigement, il convient de transmettre un état des paiements pour les dépenses de l'exercice 2021 arrêtées à ce jour et ci-après rapportées.

Les travaux de déneigement ont été confiés selon la procédure adaptée à des entreprises privées qui sont les suivantes :

- Entreprise GUIBERT Jean-Marie pour le déneigement des rues du village et le sablage et balayage des voies communales,
- Entreprise MAGALON Noël pour le déneigement des voies communales secondaires,
- Entreprise COZZI (anciennement CLARY) pour le déneigement des voies communales principales.

AR Prefecture

006-210600169-20220603-2022_04_10-DE
Reçu le 10/06/2022

DÉNEIGEMENT 2021 COMMUNE DE BEUIL

ETAT DES DEPENSES MANDATEES

Date	Bordereau	Mandat	Fournisseur	Montant € HT	Montant € TTC
			GUIBERT Jean-Marie (auto entrepreneur TVA non applicable)		
12/02/2021	12	88	Facture n°2021-08	7 500.00	7 500.00
08/03/2021	25	174	Facture n°2021-05	7 278.50	7 278.50
08/03/2021	25	175	Facture n°2021-06	6 213.00	6 213.00
08/03/2021	25	176	Facture n°2021-07	1 292.00	1 292.00
01/04/2021	36	256	Facture n°2021-10	2 672.00	2 672.00
15/04/2021	46	320	Facture n°2021-12	1 132.00	1 132.00
21/04/2021	50	334	Facture n°2021-13	3 960.00	3 960.00
28/01/2022	08	41	Facture n°2022-03	2 111.00	2 111.00
			COLAS MIDI MED / Entreprise COZZI :		
08/06/2021	72	443	Facture n°13000RI21066390	59 150.00	65 065.00
01/02/2022	09	50	Facture n°13000RI22000378	8 160.00	8 976.00
			MAGALON SAS :		
22/07/2021	106	588	Facture n°135	11 130.00	12 243.00
28/01/2022	08	42	Facture n°154	3 495.00	3 844.50
TOTAL				114 093.50	122 287.00

AR Prefecture

006-210600169-20220603-2022_04_10-DE
Reçu le 10/06/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré passe au vote

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

M. Noël MAGALON ne prend pas part au vote

Délibération adoptée à la majorité des voix exprimées

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**



AR Prefecture

006-210600169-20220603-2022_04_10-DE
Reçu le 10/06/2022

AR Prefecture

006-210600169-20220603-2022_04_10-DE
Reçu le 10/06/2022